

Compte Rendu Comité Exécutif n° 495
Mercredi 11 février 2026
En distanciel

Membres du COMEX présents : Pascal BONNETAIN (Président), Maryse VISEUR (Secrétaire général), Patrick LEFOULON (Trésorier), Bâbak AMIR-TAHMASSEB, Anne-Lise BARDET, Marie LANFRANCHI, Clémence LAROCHE, Agnès LEGROUX, Jean-Luc RIGAUT (Vice-présidents), Pauline FRESLON (Représentante des athlètes) et Julien ISSOULIE (DTN).

Membres Invités : Agnès BERTHET (DTN adjointe), Georges LE PALLEC (Président du Conseil d'administration) et Alexandra VIGOUREUX (DAG).

Membres Excusés : Germinal PEIRO (Vice-président), Mathurin MADORE (représentant des athlètes).

Liste de diffusion : Comité Exécutif, Conseil d'Administration, Président(e)s des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Equipe Technique Nationale, Président(e)s et membres des Commissions Nationales, CTS

Début à 18h15

INFORMATIONS GENERALES	
1. Agenda – Comptes-rendus	<p>Le Président ouvre la séance.</p> <p>Il se réjouit de la mise en œuvre des réunions thématiques du Comité exécutif engagées lors de leur précédente réunion. Les Comité exécutif s'est d'ores et déjà réuni à cinq reprises pour échanger sur les thématiques suivantes : les licences, la gouvernance, la stratégie Tourisme et les règles de sélections, et enfin le PPF et le plan de développement.</p> <p>Il est attendu qu'organiser un nouveau temps pour échanger sur la proposition relative à la ligne de licences.</p> <p>Les prochaines réunions des instances sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Commission sportive <ul style="list-style-type: none"> • Le mardi 17 février 2026 à 20 heures - Comité Exécutif <ul style="list-style-type: none"> • Le mardi 24 février 2026 à 18h30 • Le mercredi 25 mars 2026 à 18h30 • Le vendredi 10 avril 2026 à 18h30 - Conseil d'administration <ul style="list-style-type: none"> • Le vendredi 13 mars à 20h00 - Week-end du 10 au 12 avril <ul style="list-style-type: none"> • Vendredi 10 avril 2026 <ul style="list-style-type: none"> ▪ 15h00 à 17h30 : Conseil des Ultramarins ▪ 18h00 à 19h30 : COMEX ▪ 20h00 - 22h00 : Dîner ultramarins / Comex MSP • Samedi 11 avril 2026 <ul style="list-style-type: none"> ▪ 09h30 à 12h30 : Assemblée Générale ▪ 12h00 à 12h15 : Remise des médailles fédérales ▪ 12h15 à 13h30 : Déjeuner ▪ 14h00 à 16h00 : Thèmes : Projet de développement, PPF, Licences, VSS, Tourisme ▪ 17h00 à 19h30 : Conseil des Territoires et du Développement



	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 20h00 à 22h00 : Dîner COMEX et Conseil des Territoires et du Développement • Dimanche 12 avril 2026 <ul style="list-style-type: none"> ▪ 09h30 - 10h30 : Plénière de toutes les commissions ▪ 10h45 - 12h30 : Temps de travail de chaque commission ▪ 12h45 - 14h00 : Déjeuner ▪ 14h00 - 16h00 : Temps de travail de chaque commission
<p>2. Dossiers d'adhésion :</p> <p>a. Affiliation : Valenciennes Canoë-kayak</p>	<p>« VALENCIENNES CANOE KAYAK » est une association loi 1901 créée le 16 octobre 2012. La structure est située à Valenciennes dans le département du Nord (59). La présidente est Madame Nina Moreau, licenciée à la FFCK.</p> <p>L'association a pour objet d'organiser et de développer la pratique du canoë-kayak et des disciplines associées, de promouvoir les activités de pleine nature, de contribuer à l'éducation physique, environnementale et citoyenne de tous les publics, et de garantir un accès le plus large possible à ses activités, notamment en direction des publics les moins favorisés.</p> <p>Le club de canoë-kayak de Valenciennes a été affilié à la FFCK de 2013 à 2016 en tant que structure indépendante. À partir de 2016, il a intégré le Valenciennes Université Club (VUC) en tant que section, le VUC étant lui-même affilié à la FFCK depuis 1995.</p> <p>Le comité directeur du VUC a récemment décidé de mettre fin à son affiliation à la FFCK en raison de difficultés financières. Dans ce contexte, la section canoë-kayak souhaite se réaffilier de manière autonome à la FFCK afin de poursuivre ses activités dans un cadre fédéral et d'assurer la continuité de la pratique pour ses adhérents.</p> <p>Motivation de la demande : « Lors de la réunion du Comité Directeur du club VUC CK (n° 5921), il a été décidé, à l'unanimité, de cesser l'affiliation du VUC CK à la FFCK à compter de l'année 2026.</p> <p>Par ailleurs, le Comité Directeur a décidé de demander l'affiliation du club Val CK à la FFCK et de proposer aux adhérents du VUC CK de l'année 2025 de s'inscrire au Val CK pour l'année 2026. »</p> <p>Avis CRCK : Avis favorable du CRCK.</p> <p>Le Comité Régional a été informé par les représentants de la section Kayak de la volonté de transférer l'activité de compétition et les licences fédérales vers le club VALCK.</p> <p>Au vu des éléments transmis par Nina Moreau, concernant la situation actuelle et la nécessité de pérenniser la pratique sportive des licenciés, le Comité Régional émet un avis favorable à cette ré-affiliation, en s'appuyant sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pérennisation de la pratique : La transition vers le VALCK apparaît comme la solution la plus viable pour permettre aux compétiteurs de poursuivre leur activité dans un cadre financier stable. • Projet de convention : Le Comité note qu'une convention de mise à disposition (locaux et matériel) est prévue entre le VUC et le VALCK, ce qui est indispensable pour le maintien de l'activité sur site. • Accord des parties prenantes : Sur la base des échanges rapportés avec la présidence du VUC et la municipalité, ce redéploiement semble faire l'objet d'un consensus local garantissant la cohérence territoriale.



	<p>Avis favorable du service. Les statuts de l'association répondent pleinement aux exigences légales et préconisations fédérales de la FFCK.</p> <p>Le Comité exécutif valide l'affiliation de la structure Valenciennes Canoë Kayak.</p>
<p>b. Agrément : Cercle Nautique de l'Île d'Aix</p>	<p>LE CERCLE NAUTIQUE DE L'ÎLE D'AIX (https://www.cnia.fr/) est une association située sur l'Île d'Aix (Charente-Maritime) et créée en 1964 avec, à la base, deux activités principales : des régates de voile légère et des concours fédéraux de pêche.</p> <p>La structure propose des activités encadrées à destination de publics variés (scolaires, stages, groupes, location, événements nautiques) et s'appuie sur une équipe de professionnels permanents et saisonniers, dans un environnement de navigation reconnu.</p> <p>Monsieur Julien Privat est dirigeant de la structure.</p> <p>Dans le cadre de son développement, le Cercle Nautique de l'Île d'Aix propose également des activités de canoë-kayak, principalement orientées vers la découverte et la pratique de loisir en milieu maritime.</p> <p>Ces activités sont proposées sous forme de locations et de séances encadrées, à destination d'un public varié (individuels, groupes, scolaires), et s'inscrivent dans une logique d'accès aux activités de pleine nature et de valorisation du milieu naturel. La structure dispose des moyens matériels et humains nécessaires à l'encadrement de ces pratiques, en complément de ses activités historiques de voile.</p> <p>Le site internet de la structure laisse transparaître de la qualité et du sérieux dans l'offre de pratique proposée.</p> <p>Avis très favorable du CRCK : Après échange avec le CDCK de Charente-Maritime, le responsable de la structure œuvre déjà avec les structures fédérales situées à proximité, notamment Rochefort et La Rochelle et s'est impliqué déjà à plusieurs reprises sur des actions pilotées par le CDCK.</p> <p>Avis favorable du service pour un agrément.</p> <p>Le Comité exécutif valide l'agrément de la structure Cercle Nautique de l'Île d'Aix.</p>
<p>c. Agrément : Le Kayak en bleu</p>	<p>Le KAYAK EN BLEU est une structure de pratique et d'encadrement d'activités nautiques, dirigée par Loïc Jolivet, entrepreneur individuel, implantée en Nouvelle-Aquitaine. La structure développe des actions de canoë kayak et des sports de pagaie, dans une logique d'accès à la pratique pour tous et de promotion des activités de pleine nature.</p> <p>Avis très favorable du CRCK : Le, le gérant de la structure a régulièrement des contacts avec le CDCK de la Charente-Maritime et s'investit dans les animations fédérales locales.</p> <p>Avis favorable service pour un agrément.</p> <p>Le Comité exécutif valide l'agrément de la structure Kayak en Bleu.</p>
<p>d. Agrément : Syndicat Adour Midouze</p>	<p>Le SYNDICAT ADOUR MIDOUZE (https://www.adourmidouze.fr/) est un syndicat de rivière qui a été créée en 1960. Il se situe à Mont de Marsan (40) et a pour but de gérer les cours d'eau à l'échelle du bassin versant de l'Adour moyen landais.</p> <p>Le syndicat fait une demande d'agrément dans le cadre des Sentiers Nautiques.</p> <p>La structure a déjà été adhérente en 2021.</p> <p>Le Syndicat Adour Midouze est un syndicat mixte chargé de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations sur les bassins de l'Adour moyen landais et de la</p>



Midouze. Il intervient pour entretenir et restaurer les cours d'eau, préserver la biodiversité et accompagner les collectivités sur les enjeux liés à l'eau. Il joue aussi un rôle d'animation territoriale et de sensibilisation autour de la ressource en eau.

Motivation de la demande : « Notre syndicat est porteur de projets d'itinéraires nautiques sur l'Adour et la Midouze. Au fur et à mesure de leurs ouvertures, les portions de ces itinéraires sont inscrites au PDESI des Landes. En comité de pilotage de ces projets, le Syndicat s'est engagé auprès du CDCK à renouveler son affiliation à la FFCK. L'objectif final sur ces itinéraires est d'adhérer au programme Sentiers nautiques de la FFCK. »

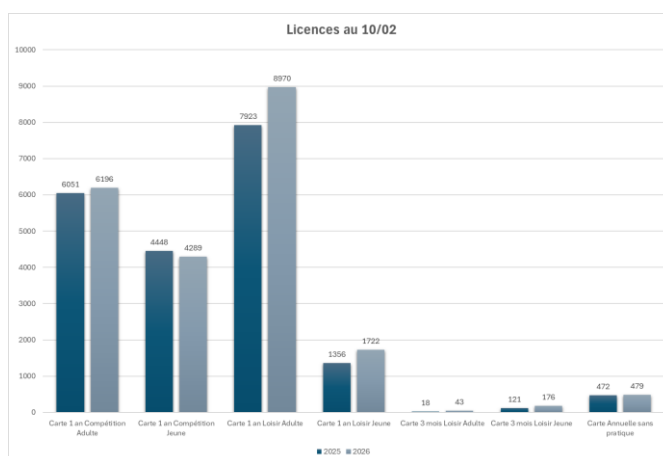
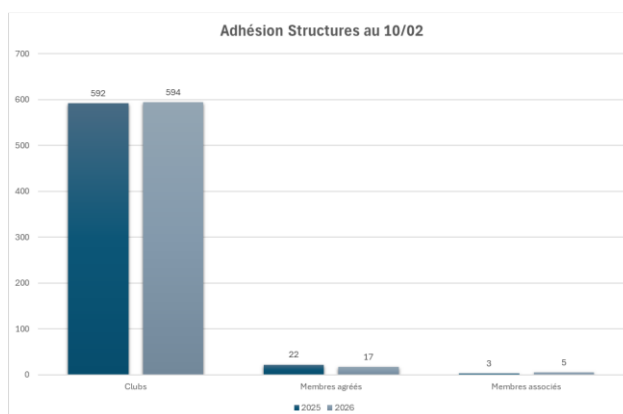
Avis très favorable du CRCK : Initialement le syndicat s'était affilié afin d'engager une réflexion sur les aménagements kayak sur son territoire. Le Syndicat est toujours investi à accompagner le développement de la pratique depuis Aire sur Adour jusqu'à Dax avec de nouveaux projets d'aménagements d'accès en cours, les clubs locaux trouvent dans le syndicat un véritable interlocuteur.

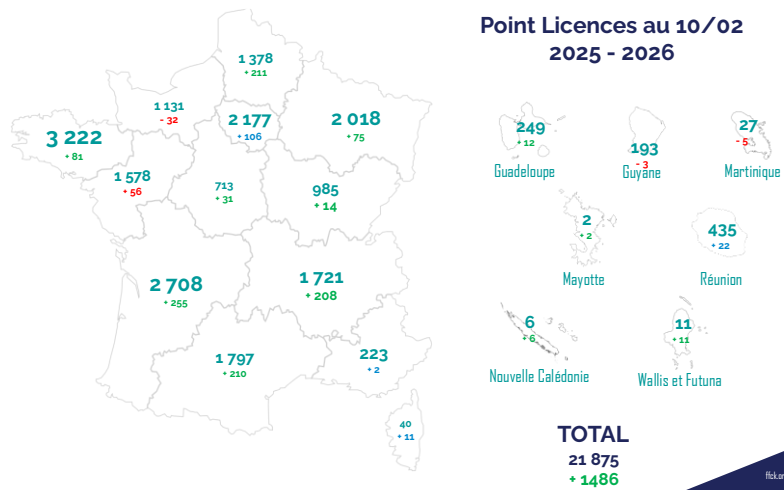
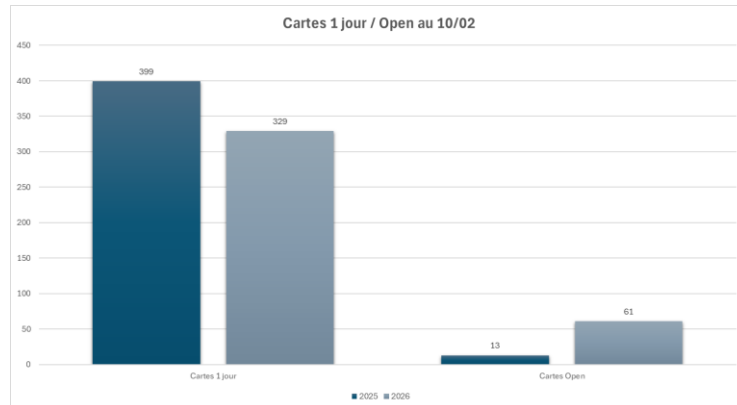
Avis favorable du service pour un agrément.

Le Comité exécutif valide l'agrément de la structure Syndicat Adour Midouze.

3. Statistiques Licences

La Secrétaire générale présente les statistiques licences au 10 février 2026 :





DECISIONS

1. Présence COMEX (AG régions et événements)	Il est demandé aux membres du Comité exécutif de bien prévoir les présences sur l'ensemble des événements sportifs et institutionnels de la Fédération.
2. 3. Comptes rendus Commissions – Kayak Polo, Dragon Boat	<p>La Secrétaire Générale propose la validation des comptes-rendus des commissions suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compte-rendu de la Commission nationale d'activité Descente du 07 janvier 2026. - Compte-rendu de la Commission nationale d'activité Kayak Polo du 17 décembre 2025. - Compte-rendu de la Commission nationale d'activité Freestyle du 12 janvier 2026.

	<p>La Secrétaire Générale rappelle la procédure de validation des comptes-rendus de commissions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La commission adresse son projet de compte-rendu au service concerné, - Relecture et transmission du projet de compte-rendu par le service concerné au membre référent du Comité Exécutif de la commission et au DTN, copie à la Secrétaire Générale, au Vice-Président chargé de la commissions sportive, - Une fois validée par le membre du Comité Exécutif référent de la commission, le projet de compte-rendu est adressé à l'attachée de direction pour passage en réunion du Comité Exécutif, - A l'issue de la validation par le Comité Exécutif, le service concerné transmet le compte-rendu validé à la commission et le publie sur le site fédéral. <p>Il est rappelé en outre que toute réunion d'une Commission nationale d'activité doit faire l'objet d'une invitation transmise au service, à la Secrétaire générale et au membre du Comité exécutif référent.</p>
<p>3. Règles de sélections</p>	<p>Les règles de sélection en Equipe de France suivantes sont soumises à l'approbation du Comité Exécutif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règles de sélection en équipe de France sprint. - Règles de sélection en équipe de France slalom (senior et U23) - Règles de sélection en équipe de France slalom (U 18) - Règles de sélection en équipe de France para-canoë. - Règles de sélection en équipe de France para-marathon. - Règles de sélection en équipe de France sprint. <p>Lesdites règles de sélection en équipe de France sont approuvées par le Comité Exécutif et publiées sur le site fédéral : Règles de sélections</p>
<p>4. Plan de développement et PPF</p>	<p>Projet de performance fédéral</p> <p>Le Directeur technique national présente le Projet de performance fédéral (PPF). Celui-ci se décline comme les versions précédentes à deux niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Excellence - Accession <ul style="list-style-type: none"> • Nationale • Territoriale <p>Le PPF est construit au regard du bilan des olympiades précédentes et des évolutions nécessaires pour maintenir un haut niveau d'exigence et viser des performances en équipes de France.</p> <p>Le PPF est écrit pour les disciplines olympiques, paralympiques et de Haut niveau Il intègre des spécificités ultramarines mais également un ensemble de nouveaux chapitres notamment sur la gestion et l'utilisation des données, la formation sportive et citoyenne, l'honorabilité, la compétence et la formation continue des encadrants...</p> <p>Par ailleurs suite à plusieurs échanges avec l'ANS et des analyses internes, nous allons devoir revoir l'organisation de nos disciplines et de nos structures en accession nationale car à ce jour il y a trop de sportifs et surtout trop qui ne passent pas dans le niveau supérieur.</p>



Pour l'excellence, les structures ne vont pas changer si ce n'est que le pôle France de Toulouse ne pourra rester une structure fédérale portée seule par la FFCK.

Pour les disciplines de haut niveau le programme d'excellence s'organisera majoritairement au travers des regroupements des équipes de France et les sportifs pourront être intégrés dans les structures du PPF. En kayak Polo, nous allons introduire des clubs d'excellence qui permettront à des structures d'être reconnues en fonction de leurs performances à l'international

Pour l'accession nationale : En slalom, nous allons concentrer les structures sur 3 sites qui sont aussi les 3 pôles France. Pour le Sprint nous allons constituer un collectif de sportifs qui composeront l'accession nationale et celle-ci sera organisée autour d'un programme de regroupement mais aussi de travail tout au long de l'année entre les clubs et le staff national. Pour les sportifs para, il n'y aura pas de structures dédiées en revanche tous les sportifs para pourront être intégrés comme tous les sportifs référencés dans les structures du PPF.

Pour les disciplines de haut niveau certains sportifs pourront être reconnus dans l'accession nationale mais il n'y aura pas de structure dédiée

L'accession territoriale va être largement plus utilisée et le cahier des charges des structures va être revu à la hausse. Cette partie du PPF est essentielle car elle a une double vocation ; mailler le territoire et assurer une formation qui permette de bien rentrer dans le PPF et de viser les EDF.

Il est rappelé que l'identification des structures dans le PPF n'ouvre pas droit à un financement automatique de la part de la FFCK ou de l'ANS.

Le PPF sera présenté à l'assemblée générale pour information.

Plan de développement

Le Directeur technique national présente l'avancée des travaux relatifs au plan de développement. Les cinq responsables des Task forces ont été informés des actions à mettre en œuvre suite aux propositions formulées.

- Cartographie : le groupe a proposé la mise d'un outil mais il reste à détailler les éléments relatifs à la collecte et à la mise à jour des information associées audit outils.
- Formation : deux scénarios avaient été proposés par la Task force. Le scénario B a été retenu et il est attendu du groupe de faire des propositions pour le renforcer.
- Pagaie Couleurs : La proposition du groupe n'est pas suffisamment aboutie et il est nécessaire de poursuivre les travaux de réflexions sur les pagaies couleurs. La partie simplification revenir aux essentiels n'est pas assez présente dans les propositions envoyées.
- Animation : La proposition formulée a été reprise amenant à la constitution de deux groupes pour la mise en œuvre de manière à aller plus vers la déclinaison opérationnelle
- Licences : il est demandé que la Task force revoie la proposition formulée.



	<p>En outre et de manière à décliner le plan de développement en actions de terrain, il a été constitué des binômes élu/technicien. Ils seront en responsabilité pour assurer le suivi des grands axes du projet de développement et partager les avancées avec le COMEX :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan urgence jeune <ul style="list-style-type: none"> ○ Nathalie Gastineau ○ Anne-Lise Bardet • Accompagnement des clubs <ul style="list-style-type: none"> ○ Tom Bar ○ Clémence Laroche • Développement des pratiques : compétition <ul style="list-style-type: none"> ○ Laurent Brossat ○ Babak Amir-Tahmasseb • Développement des pratiques : loisir <ul style="list-style-type: none"> ○ Sébastien Tester ○ Marie Lanfranchi • Gouvernance <ul style="list-style-type: none"> ○ Alexandra Vigoureux ○ Georges Le Pallec • Événementiel <ul style="list-style-type: none"> ○ Arnaud Claverie ○ Agnès Legroux • Formation <ul style="list-style-type: none"> ○ Éric Le Leuch ○ Pauline Freslon • Communication externe et interne <ul style="list-style-type: none"> ○ Julie Gautheron ○ Clémence Laroche • Environnement & éco-responsabilité <ul style="list-style-type: none"> ○ Dominique Massicot ○ Mathurin Madoré • Tourisme <ul style="list-style-type: none"> ○ Benoit Razimbaud ○ Jean-Luc Rigaut • Inclusivité et intégrité <ul style="list-style-type: none"> ○ Benjamin Louche ○ Agnès Legroux <p>Un outil teams partagé de suivi de gestion de projets a également été constitué.</p>
--	---

SUJETS A DEVELOPPER	
1. Points divers	La prochaine réunion du Comité exécutif est prévue le mardi 24 février 2026 à 18h30.

Fin de la réunion à 20h05

Secrétaires de séance :

Alexandra VIGOUREUX, Directrice de l'administration générale et Maryse VISEUR, Secrétaire générale

Pascal BONNETAIN, Président Fédéral

